

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°11/2022 du 14/09/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



Points notables d'actualité générale

- **Afrique – Les flux d'IDE vers l'Afrique représentaient 5,2 % des flux d'IDE mondiaux en 2021 selon la CNUCED.** D'après le *World Investment Report 2022*, rapport annuel de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) publié en juin et qui suit les tendances régionales et mondiales des Investissements directs à l'étranger (IDE), les flux d'IDE vers l'Afrique ont atteint 83 Mds USD en 2021 contre 39 Mds USD en 2020, soit 5,2 % des IDE mondiaux. Les flux d'IDE étaient principalement en provenance d'Europe avec en tête le Royaume-Uni (65 Mds USD) et la France (60 Mds USD). Ils étaient en hausse en Afrique du Sud (x 10 entre 2020 et 2021 ; à 42 Mds USD), en Afrique de l'Est (+ 35 % ; 8 Mds USD) et en Afrique de l'Ouest (+ 48 % ; 14 Mds USD) et en baisse en Afrique centrale (- 1 % ; 9,4 Mds USD) et en Afrique du Nord (- 5 % ; 9 Mds USD). Au niveau régional, les flux d'IDE étaient en baisse de 8 % en *g.a* dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), à 3 Mds USD. En 2021, les flux d'IDE les plus importants ont pu être observés en Ethiopie (4 Mds USD), en Ouganda (1 Md USD) et en Tanzanie (922 MUSD), tandis que les Comores, le Burundi et le Soudan du Sud ont connu les flux les plus faibles, respectivement de 4 MUSD, 8 MUSD et 68 MUSD. Au niveau des pays de l'Afrique de l'Est et de l'Océan indien (AEOI), les flux d'IDE s'élevaient à 8,9 Mds USD en 2021, en hausse de 26 % par rapport en 2020 mais inférieurs aux flux de la décennie passée (en moyenne de 9,4 Mds USD sur 2010-2019).
- **Afrique – Soutien au secteur privé africain à hauteur de 5 Mds USD par le Japon et la BAD.** Le Japon, en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD) s'est engagé à consacrer jusqu'à 5 Mds USD pour soutenir le secteur privé africain. Cet engagement correspond à la 5^{ème} phase de l'Initiative conjointe d'assistance renforcée au Secteur Privé (EPSA), lancée en 2007, qui vise à mobiliser des ressources pour aider à la mise en œuvre de la stratégie BAD pour le développement du secteur privé. La phase 5 porte sur la période 2023-2025 et couvre cinq domaines prioritaires que sont l'électricité, la connectivité, la santé, l'agriculture et la nutrition. Dans le cadre d'un guichet spécial créé pour cette phase, le Japon devrait accorder jusqu'à 1 Md USD de financements aux pays qui œuvrent à améliorer de « manière régulière et significative la situation de leur dette ».
- **Zone AEOI – Augmentation des dépenses publiques pour l'année fiscale 2022/2023 pour sortir de la crise engendrée par la guerre en Ukraine.** Les ministres des Finances de six pays de la zone, à savoir la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya, l'Ethiopie, Maurice et le Rwanda, ont prévu d'augmenter leurs dépenses publiques pour l'année fiscale 2022/2023, afin de soutenir la croissance économique et contrer les effets délétères de la guerre en Ukraine ou encore des problèmes plus territorialisés comme les épisodes de sécheresse ou les perturbations politiques, qui entraînent hausse de l'inflation et affaiblissement des monnaies locales. Les budgets devraient ainsi augmenter de 9 % en Tanzanie (à 17,8 Mds USD), de 5 % au Rwanda (4,5 Mds USD), de 8 % en Ouganda (12,8 Mds USD), de 17 % en Ethiopie (15,2 Mds USD) et de 10 % au Kenya (28 Mds USD). Les dépenses pourraient augmenter de près de 40 % au Burundi, le gouvernement espérant tirer des revenus d'une concession de nickel. En effet, les perturbations des chaînes d'approvisionnement liées

à la guerre en Ukraine ont entraîné une hausse du coût des principaux produits de base tels que le blé, les engrais ou l'énergie, obligeant les gouvernements à mettre en place ou augmenter les subventions en faveur des populations (sur le carburant en Tanzanie et sur les engrais au Kenya par exemple). La demande accrue de dollars pour les importations a également soumis les monnaies d'Afrique de l'Est à une pression considérable.

- **Afrique de l'Est – La région fait toujours face à la plus importante sécheresse depuis 40 ans.** Alors que la Somalie, le Kenya et l'Éthiopie font toujours face à une sécheresse historique, le niveau des précipitations, pour la 5^{ème} saison consécutive, est attendu bien en-deçà de la moyenne. Les productions végétales et animales sont particulièrement affectées, et plus de 9,2 millions de têtes de bétail auraient déjà succombé aux effets de la sécheresse (accès à l'alimentation et à l'eau). Au total, du fait de la sécheresse, et amplifié par les conflits et les effets de la guerre en Ukraine, plus de 21 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire et 16,2 millions en situation d'insécurité vis-à-vis de l'accès à l'eau. Dans la région, 6,5 millions d'enfants feraient face à une situation de malnutrition sévère. En Somalie, alors que les récoltes en céréales sont inférieures de 40%-50% aux moyennes annuelles, 7,1 millions de personnes (soit 42% de la population) devraient être en situation de crise (IPC 3 et +). A ce chiffre, il convient de rajouter un total de 4 millions de personnes en situation de stress, ce qui pourrait porter le total de personnes en situation d'insécurité alimentaire à 11,1 millions, soit les 2/3 de la population d'ici la fin d'année, avec même un risque de famine dans la région de Bay.
- **Kenya – L'inflation atteint un pic à 8,5 %, au plus haut depuis 5 ans.** Le Kenya a connu la plus forte inflation depuis cinq ans en août, dans un contexte de subvention de farine de maïs, d'augmentation du coût du carburant et de dépréciation du shilling. Pour rappel, le gouvernement avait introduit en juillet une subvention d'un mois sur le maïs dans le cadre d'un partenariat avec les meuniers, afin de diviser par deux le prix du kilogramme (qui avait dépassé 100 KES en juillet) en amont des élections du 9 août. Toutefois cette mesure avait conduit à des pénuries localisées suite aux achats massifs de maïs subventionné. L'inflation a ainsi atteint son plus haut niveau depuis 62 mois, à 8,5 %, contre 8,3 % le mois précédent.
- **Kenya – Le taux de chômage du Kenya est le plus élevé d'Afrique de l'Est.** D'après la Banque mondiale, 5,7 % de la population active kényane était sans emploi en 2021, contre 2,8 % en 2013. Ceci est presque le double de la moyenne Est-Africaine de 2,7 % : 2,6 % en Tanzanie, 3,7 % en Éthiopie, 2,9 % en Ouganda, 1,6 % au Rwanda. Selon *l'East African*, cette croissance a été attribuée à une croissance économique alimentée par les infrastructures, à faible intensité de main-d'œuvre, et à une adoption plus rapide des technologies, qui a entraîné des suppressions importantes d'emplois, notamment dans les secteurs de l'assurance et des services bancaires. La situation est aggravée par le fait que plus d'un million de jeunes sont diplômés chaque année et entrent ainsi sur le marché du travail.
- **Kenya – Entretien téléphonique entre Emmanuel Macron et le nouveau Président kenyan, William Ruto.** Le Président de la République française, Emmanuel Macron, s'est entretenu par téléphone avec le Président élu du Kenya, M. William Ruto, le mardi 6 septembre 2022, quelques jours avant son investiture. Les 2 présidents ont marqué leur volonté d'approfondir la relation franco-kenyane, dans le cadre de la dynamique créée par la visite du Président de la République au Kenya en 2019 et en priorité dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture et de la santé. Le Président de la République a également rendu hommage au rôle stabilisateur du Kenya dans son environnement régional et a insisté sur la volonté de la France de poursuivre la coopération en cours dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies et en appui aux efforts de l'Union africaine. Le nouveau président kenyan, William Ruto, a prêté serment le 13 septembre 2022 devant une vingtaine de chefs d'Etat. La France était représentée par Chrysoula Zacharopoulou, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.
- **Kenya – Suppression des subventions aux carburants.** Lors de son investiture, le président William Ruto a indiqué qu'il allait supprimer les subventions aux carburants. Selon le *Business Daily*, la suppression du programme de stabilisation du coût des carburants pourrait entraîner une augmentation des prix à la pompe de 34,6 % (essence) et de 47,3 % (diesel). L'ancien gouvernement, d'après W. Ruto, a dépensé 144 Mds KES (1,2 Md €) pour la seule subvention des carburants et donc, si la subvention devait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année financière, la dépense s'élèverait à 280 Mds KES (2,3 Mds €), soit l'équivalent de la part du budget national alloué au développement. Alors qu'il a clairement indiqué que la

nouvelle administration atténuera l'inflation alimentaire élevée en subventionnant le coût des intrants agricoles, il n'a fait aucune mention aux mesures qu'il prendra pour réduire le coût du carburant. L'approche adoptée par la nouvelle administration est conforme aux engagements pris par l'ancienne administration envers le Fonds monétaire international (FMI) de mettre fin aux subventions d'ici octobre 2022.

- **Ethiopie – Hausse du déficit commercial de l'Éthiopie.** Sur l'année fiscale 2021/2022, le commerce extérieur de l'Éthiopie s'établissait à 22,2 Mds USD, soit une hausse de 24 % par rapport à l'année précédente. Le montant total des exportations éthiopiennes se situe à 4,1 Mds USD (+ 13,9 % par rapport à 20/21), représentant 3,9 % du PIB (contre 3,3 % du PIB en 20/21). Les importations, quant à elles, s'élèvent à 18,1 Mds USD (+ 26,6 %) représentant ainsi 17,2 % du PIB (contre 12,9 % en 2019/20). Le montant des importations est supérieur d'environ 4,4 fois à celui des exportations, élargissant le déficit commercial à 14 Mds USD. Les principaux clients de l'Éthiopie étaient la Suisse (549 MUSD, 13 % du total), les Pays-Bas (387 MUSD, 9 %) et les États-Unis (35 MUSD, 9 %). Pour la deuxième année consécutive, les trois principaux postes d'exportation étaient le café (1,4 Md USD), l'or (546 MUSD) et les fleurs (544 MUSD), représentant plus de 60 % des exportations éthiopiennes (contre 40 % les années précédentes). Avec 18,2 % d'importations totales (3,3 Mds USD), la Chine demeure le principal fournisseur de l'Éthiopie, suivi de l'Inde (2,7 Mds USD, 14,9 % du total), des Émirats arabes unis (1,2 Mds USD, 6,6 %). Dans un contexte d'invasion de l'Ukraine par la Russie, trois produits essentiels importés par l'Éthiopie ont enregistré des hausses importantes sur le marché mondial. Ainsi, les importations de pétrole ont coûté 3,4 Mds USD (en hausse de 83 %), les céréales 2,2 Mds USD (+ 63 %) et les engrais 1,4 Mds USD (+ 98 %), représentant 38,7 % des importations totales.
- **Ethiopie – Nouvelle directive de la banque centrale sur la détention de birr et de devises.** La Banque centrale a amendé la proclamation sur les limites sur la détention de birr et de devises étrangères (FXD/81/2022) sur le territoire éthiopien. Cet amendement implique l'interdiction formelle de l'utilisation des devises étrangères dans les transactions locales (art. 8) ainsi que la réduction de la période pendant laquelle les résidents de retour peuvent conserver des devises étrangères de deux tiers à 30 jours. De plus, les voyageurs entrant ou sortant sont autorisés à transporter un maximum de 3 000 ETB en espèces, sauf pour ceux qui se rendent à Djibouti pour lesquels le plafond autorisé est de 10 000 ETB. La directive quadruple le montant de devises étrangères que les ressortissants peuvent apporter dans le pays sans déclaration en douane à 4 000 USD, tandis que les étrangers ne sont pas tenus de divulguer moins de 10 000 USD aux douaniers (contre 3 000 USD auparavant). Cette directive intervient dans un contexte politique et macroéconomique précaire (réserves en devises couvrant 0,7 mois d'importations).
- **Rwanda – L'inflation sur les prix des produits alimentaires s'élève à + 25,1 % en g.a. en juin 2022.** Selon l'Institut national des statistiques (NISR), les prix des biens et services ont augmenté de + 13,7 % en juin 2022 par rapport au même mois de l'année dernière, et de + 0,8 % sur une base mensuelle. Dans le détail, les prix des aliments et des boissons non alcoolisées ont augmenté de + 25,1 % tandis que le logement, l'eau, l'électricité et le gaz ont augmenté de + 7,9 %. Conséquence directe de ces hausses, les prix des transports ont également augmenté de + 11,5 % et les prix dans les restaurants et les hôtels ont augmenté de + 14,3 %. Au niveau de la répartition biens produits et importés, l'indice montre que les produits locaux ont augmenté de + 12,6 % tandis que les produits importés ont augmenté de + 16,9 %. Le NISR prévoit une inflation moyenne de + 9,2 % en 2022 avant de redescendre à 7,5 % l'année prochaine.
- **Burundi – Changement de gouvernement et nouveau ministre en charge de l'agriculture.** Le président burundais Evariste Ndayishimiye a limogé mercredi 7 septembre son premier ministre, Alain Guillaume Bunyoni, et son chef de cabinet, le général Gabriel Nizigama. Le Ministre de la sécurité, Gervais Ndirakobuca, devient premier ministre. Si la plupart des ministres conservent leur poste, cinq nouveaux ministres font leur entrée au gouvernement. Le recteur de l'Université du Burundi, Sanctus Niragira, remplace notamment Déo Guide Rurema au ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage. M. Déo Guide Rurema occupait ce poste depuis 2015.
- **Burundi – Des représentations diplomatiques appelées à promouvoir l'investissement étranger.** L'agence de développement du Burundi (ADB) recommande une collaboration étroite avec le ministère des Affaires étrangères pour accroître les investissements directs étrangers (IDE) au Burundi. Le Burundi compte environ 30 ambassades et consulats dans le monde. Le directeur général de l'ADB les exhorte donc à

identifier et à rassembler les investisseurs pour accélérer les IDE, l'objectif étant de doubler le nombre d'investisseurs étrangers au Burundi chaque année. D'après lui, des réformes sont déjà opérées pour favoriser ces investissements. Néanmoins, selon l'ADB, l'exercice d'attirer les investisseurs se heurte à certains défis tels que l'insuffisance du budget pour les kits de promotion, une diaspora peu sensibilisée, ou la barrière linguistique.

- **Soudan – 100 MUSD de la Banque mondiale pour financer la lutte contre l'insécurité alimentaire.** A la demande de la communauté internationale et alors que l'ensemble des programmes de la Banque mondiale sont en suspens suite au coup d'Etat du 25 octobre dernier, la Banque mondiale a signé fin juillet un accord avec le Programme alimentaire mondial (PAM) afin de fournir un financement de 100 MUSD pour lutter contre l'insécurité alimentaire aigüe qui touche le Soudan, conséquence d'une mauvaise récolte et d'une forte hausse des prix alimentaires internationaux. Financé au travers du fonds fiduciaire STARS, ce projet, qui sera mis en œuvre par le PAM sans aucun soutien des autorités soudanaises, vise à fournir des transferts en espèces et en nature à plus de 2 millions de bénéficiaires en situation d'insécurité alimentaire dans 11 États du Soudan, sur la base d'une évaluation de la vulnérabilité réalisée par le PAM. Ce soutien a été rendu possible grâce aux contributions de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de la Suède, du Royaume d'Arabie Saoudite, des Pays-Bas, de la Norvège, du Canada, de l'Italie, de la Finlande, de l'Espagne, de l'Irlande et du Fonds pour la consolidation de l'État et de la paix.
- **Soudan – Baisse de l'inflation et annulation partielle de l'impôt sur la production de produits alimentaires.** Le *Central Bureau of Statistics* a annoncé que l'inflation pour le mois de juillet a enregistré 125 % en glissement annuel. Elle était de 148 % au mois de juin. Par ailleurs, l'autorité des douanes a annoncé le 11 août l'annulation de l'impôt sur la production sur plusieurs produits fabriqués localement. La liste d'exemption comprend des produits de construction et tous les produits alimentaires. Cette décision devrait contenir les prix des produits concernés, l'impôt sur la production étant entre 5 % et 210 %.
- **Soudan – Prise de fonction de l'Ambassadeur américain au Soudan.** L'Ambassade des Etats-Unis a annoncé le 24 août la prise de fonction de M. John Godfrey comme ambassadeur des Etats-Unis au Soudan. Il s'agit du premier ambassadeur américain depuis 25 ans. Les deux pays avaient décidé d'augmenter leur niveau de représentation diplomatique dès novembre 2019, mais ce n'est que le mois dernier que la nomination de l'émissaire américain a pu être concrétisée alors que son homologue soudanais aux Etats Unis avait été nommé en 2020.
- **Soudan – Baisse du déficit commercial au premier semestre 2022.** Selon les données de la banque centrale, la balance commerciale pour le premier semestre 2022 a affiché des échanges atteignant 7,3 Mds USD, soit une progression de 10 % par rapport à 2021. Cette augmentation provient surtout des exportations, qui ont atteint 2,9 Mds USD (+ 16 % par rapport à 2021) alors que les importations ont augmenté de 7 % et s'élèvent à 4,4 Mds USD. Ceci se traduit par une baisse du déficit commercial, qui passe de 1,6 Md USD à 1,5 Md USD. Les EAU et la Chine restent les deux principaux partenaires commerciaux avec respectivement 2,1 Md USD et 1,2 Md USD, représentant 45 % du total des échanges. L'or renforce sa place de premier poste d'exportation avec 44 % du total alors que les ventes agricoles et animales ne représentent plus que 41 %.
- **Madagascar – Relance de la communauté *French Tech* de Tananarive.** Le Service Economique de Tananarive a organisé le 25 juin un évènement à la Résidence de France à l'occasion de la relance de la communauté *French Tech* (FT) de Tananarive, initialement labellisée en juillet 2019. Son but est de fédérer les start-ups françaises et francophones, de dynamiser et accompagner les initiatives locales et de démocratiser la culture numérique dans le pays. Dans ce cadre, la FT a signé trois protocoles d'entente pour envisager des partenariats thématiques avec la *Société Générale Madagasikara* (appui à l'entrepreneuriat), *Orange Madagascar* (inclusion numérique) et la *Chambre de Commerce et d'Industrie France-Madagascar* (CCIFM, formations).
- **Maurice – La France demeure le premier investisseur à Maurice en 2021, hors *Global Business Companies*.** Selon le rapport de la Banque de Maurice publié fin mai, le flux d'investissements directs étrangers (IDE, hors *Global Business Companies*) entrant à Maurice atteint 310 M€ en 2021, contre 370 M€ l'année précédente. 55 % de ceux-ci sont dirigés vers des projets immobiliers dont la plupart s'inscrivent dans les différents schémas gouvernementaux visant à attirer des investisseurs étrangers (notamment dans

l'hôtellerie ou le développement des Smart Cities). Les activités financières et d'assurance attirent quant à elles 12 % de ces IDE. La France demeure le premier investisseur sur le territoire en 2021, concentrant un cinquième des flux entrants (21 %) bien qu'en baisse de 40 % (68 M€), tandis que les flux en provenance d'Afrique du Sud (15 % des flux totaux) et des Emirats arabes unis (13 %) ont progressé.

- **Seychelles – Instauration d'un prix maximum sur les produits de première nécessité importés par la Seychelles Trading Company (STC).** Face à l'augmentation du coût de la vie, le gouvernement a décidé d'introduire à partir du 1^{er} octobre 2022 un prix maximum sur les produits de base de catégorie 1, importés par la STC. Au cours de l'année à venir, ces produits dits essentiels, incluant notamment l'huile de tournesol, le riz, la farine, le sucre ou le papier toilette, seront vendus à un prix n'excédant pas celui fixé par la STC. Cette mesure s'accompagnera d'une réduction de 25 % des droits d'accise sur le carburant utilisé par les bateaux de marchandises opérant entre les îles de Mahé, Praslin et La Digue. Selon M. Barbe, directeur général du commerce, cette mesure coûtera environ 1,2 MUSD au gouvernement.

Actualités agricoles

- **Monde – La productivité agricole devra augmenter de 28% d'ici 2030 pour éliminer la faim dans le monde.** « La productivité agricole mondiale devra augmenter de 28 % (soit plus du triple de l'augmentation enregistrée durant les dix dernières années) au cours de la prochaine décennie pour éliminer l'insécurité alimentaire », estiment la FAO et l'OCDE dans leur rapport sur les Perspectives agricoles 2022-2031 publié le 29 juin. « Concernant les cultures, cela signifie que l'augmentation de rendement des récoltes mondiales devrait alors passer de 13% à 24% sur 2022-2031, et la productivité de l'élevage croître de 31% en moyenne, dépassant largement la croissance enregistrée au cours de la dernière décennie », ajoute le rapport. Pour ainsi placer le secteur agricole sur la trajectoire d'une croissance soutenable de la productivité et de systèmes alimentaires durables, la FAO et l'OCDE appellent à agir urgemment pour stimuler l'investissement et l'innovation agricoles. Ces perspectives de croissance supposent « un accès plus large aux intrants (comme les engrais), et des investissements propices à la productivité dans les technologies, les infrastructures et la formation », précisent les deux organisations. Toutefois, une hausse prolongée des prix de l'énergie et des intrants (dans le contexte de la guerre en Ukraine) pourrait finalement remettre en question ces projections en limitant la croissance dans les années à venir.
- **Afrique – Déplacement d'Emmanuel Macron au Cameroun pour mettre en avant l'initiative FARM.** L'initiative FARM (*Food and Agriculture Resilience Mission*) a été lancée le 24 mars par la France lors de sa présidence du Conseil de l'UE, avant d'être poussée au G7. Elle a pour objectif d'apporter une réponse opérationnelle à l'aggravation de la crise alimentaire mondiale dans le contexte de la guerre en Ukraine. Elle s'appuie sur 3 piliers : (1) Commerce - préservation d'un marché agricole ouvert ; (2) Solidarité – action de solidarité à l'égard des pays les plus exposés à l'insécurité alimentaire et du secteur agricole ukrainien ; (3) Production – soutien aux capacités de production agricole durable des pays vulnérables. A l'occasion du déplacement d'Emmanuel Macron au Cameroun, la France et le PAM (*Programme alimentaire mondial*) ont lancé le 26 juillet la première étape du pilier « Solidarité », à travers la mise en place d'un « mécanisme de solidarité », plateforme dans laquelle les entreprises seront amenées à s'associer au PAM en fournissant des services, des intrants agricoles et des denrées alimentaires à un coût réduit, afin de garantir la continuité de ses opérations dans les pays les plus vulnérables. Le 27 juillet, la France a par ailleurs indiqué qu'elle soutiendra la mise en place d'un secrétariat dédié à l'initiative auprès du FIDA (*Fonds international de développement agricole*) en charge du pilier « Production ». La veille, l'AFD et le FIDA avaient signé un mémorandum d'entente pour renforcer leur collaboration et s'engager à maximiser les synergies entre les programmes qu'ils accompagnent. Quelques semaines plus tôt, le 23 juin à Paris, plusieurs acteurs privés avaient convenu de lancer une Coalition du secteur privé pour la sécurité alimentaire - *Global Business Coalition for Food Security* (GBFS) et appelé d'autres entreprises françaises, européennes et internationales à la rejoindre pour soutenir la mise en œuvre des piliers « Sécurité » et « Production » de l'initiative FARM.

- **Afrique – Sécurité alimentaire : Bruxelles propose une aide de 600 M€ pour l'Afrique, les Caraïbes, le Pacifique.** Pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, la Commission européenne a adopté le 21 juin, une proposition visant à mobiliser 600 M€ des réserves du Fonds européen de développement. Ces fonds aideront les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) par le biais de l'aide humanitaire (150 M€), de la production durable et de la résilience des systèmes alimentaires (350 M€) et du soutien macroéconomique (100 M€). L'aide financière européenne permettra « d'éviter une crise alimentaire et un choc économique », a déclaré à cette occasion la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Ces 600 M€ s'ajoutent à l'aide financière déjà mobilisée par l'UE pour soutenir des projets d'agriculture durable, d'accès à l'alimentation et à l'eau potable et de renforcement des mécanismes anti-pauvreté, dont « plus de 2 Mds € en Afrique subsaharienne », selon l'exécutif européen. Une fois l'aval des États membres obtenu, les fonds seront alloués aux pays ciblés.
- **Afrique – La Russie souhaite renforcer ses exportations agricoles vers l'Afrique.** Le 21 août, le ministère de l'agriculture russe aurait annoncé l'élaboration d'une stratégie pour développer ses exportations agricoles à destination des pays africains. Cette feuille de route ciblerait particulièrement 9 pays africains (Angola, Cameroun, Ethiopie, Ghana, Kenya, Maurice, Nigéria, Tunisie, Afrique du Sud). L'exportation de céréales serait particulièrement visée, tout comme l'exportation de produits laitiers, de viandes et de confiseries. En 2021, la Russie avait exporté 4 Mds USD de denrées agricoles vers l'Afrique (essentiellement du blé, de l'orge, de l'huile de tournesol et de l'huile de soja).
- **Afrique – AGRA annonce la création d'un fonds de 550 MUSD pour lutter contre l'insécurité alimentaire en Afrique.** En marge de l'*African Green Revolution Forum* (AGRF) qui s'est tenu à Kigali du 6 au 9 septembre dernier, l'*Alliance pour une révolution verte en Afrique* (AGRA), dont le siège est basé à Nairobi, a annoncé la création d'un fonds de 550 MUSD pour stimuler l'agriculture « verte » et « résiliente au changement climatique » en Afrique et soutenir le secteur agricole africain, impacté par plusieurs crises (COVID-19, guerre en Ukraine, sécheresse). La stratégie 2023-2027 d'AGRA vise à relever ces défis en s'appuyant sur ces financements : amélioration des systèmes de semences, engagement des gouvernements, chaînes d'approvisionnement agricoles et atténuation du changement climatique. Plus de 26 millions d'agriculteurs dans 15 pays africains (et notamment au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda, au Rwanda, au Burundi et en Ethiopie) devraient bénéficier de ces soutiens. AGRA annonce que $\frac{3}{4}$ de ces agriculteurs devraient pouvoir bénéficier de fertilisants et la moitié de semences améliorées.
- **Zone AEOI – L'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, pilier africain de la production de céréales et de protéines végétales.** Dans un nouveau numéro mensuel de la lettre économique de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien publié par le service économique régional (SER) de Nairobi, avec l'appui des services économiques de la région, la production et la consommation de céréales et d'oléo-protéagineux sont passées au crible. Alors que les céréales (maïs, sorgho, riz, blé, etc.) représentent la base de la production et de l'alimentation dans de nombreux pays de la région, la culture de haricots secs et autres protéagineux constitue une source importante de protéines végétales. La région AEOI s'affiche comme leader de la production de blé et d'orge en Afrique subsaharienne, mais également de haricots et de sorgho, et dans une moindre mesure de maïs et de riz. Pour autant, la dépendance aux importations s'accroît progressivement pour plusieurs céréales (blé, riz, voire maïs), mais surtout pour les huiles et oléagineux. La crise sanitaire, amplifiée par la guerre en Ukraine, met aujourd'hui en lumière l'importance de ces productions stratégiques pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ces populations et invite les gouvernements et les acteurs privés à s'inscrire dans une approche plus intégrée des systèmes alimentaires, favorable au développement conjoint de ces productions agricoles. La lettre mensuelle est accessible au lien suivant : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2022/09/01/cereales-et-proteines-vegetales-production-tendances-et-dependances-en-aeoi>.
- **Kenya – Une production record de pommes de terre en 2021.** Au Kenya, la pomme de terre continue de renforcer son positionnement dans le régime alimentaire kenyan, notamment en zone urbaine. Selon les données du *Bureau kenyan des statistiques* (KNBS), la production se serait établie à 2,1 MT en 2021, soit une hausse de 10,5 % par rapport à 2020. Ces chiffres sont particulièrement importants dans un contexte où la production de maïs aurait connu une baisse de production de 12,8 %, celle du blé de 40 % et celle du sorgho de 57 %.

- **Ethiopie, Djibouti – Une première cargaison de blé ukrainien est arrivée à Djibouti le 30 août.** Une cargaison de blé ukrainien, affrétée par les Nations Unies et partie du port ukrainien de Pivdenny le 16 août dernier, est arrivée à Djibouti le 30 août. La cargaison de 23 000 T, mobilisée par le *Programme Alimentaire Mondial* (PAM), est principalement destinée à l’Ethiopie, où 20,4 millions de personnes auraient besoin d’une aide alimentaire selon les Nations Unies. Selon le directeur régional du PAM, Michael Dunford, cette cargaison devrait permettre de nourrir 1,5 million de personnes pendant un mois. Au 9 septembre, soit 5 semaines après la reprise des exportations de céréales et d’oléagineux par navire depuis l’Ukraine – suite à l’accord signé entre la Russie, l’Ukraine, les Nations Unies et la Turquie pour faire sortir 20 MT de grains par voie maritime en 4 mois –, 113 navires auraient quitté l’Ukraine pour un volume total transporté de près de 2,5 MT. Le maïs représenterait 56,1 % des volumes (1,4 MT), suivi du blé pour 22,2 % (0,5 MT), de l’huile de tournesol pour 7,8 % (0,2 MT) et de l’orge pour 5,7 % (0,1 MT). Les pays d’Afrique de l’Est (Soudan, Kenya, Somalie, Djibouti) seraient destinataires d’environ 8% des volumes exportés.
- **Ethiopie – Le gouvernement alloue 60 MUSD pour l’achat de produits agrochimiques.** Les responsables du ministère de l’agriculture ont annoncé la mise à disposition d’un budget de 60 MUSD pour l’achat de produits agrochimiques, notamment d’engrais, pour la prochaine saison culturale. Cela représente une fraction du budget alloué l’année dernière à l’achat d’engrais. L’entreprise publique *Ethiopian Agricultural Businesses Corporation* aurait acheté 780 000 T d’engrais au groupe OCP, à raison de 650 USD/T, et 500 000 T d’engrais à *FertiGlobe* (Abu Dhabi), à raison de 1000 USD/T. Selon les responsables du ministère, 96 % des engrais achetés au cours du dernier exercice financier ont été distribués.
- **Ethiopie – Approbation de la loi sur l’agriculture contractuelle.** Le Conseil des ministres a approuvé la proclamation sur l’agriculture contractuelle et l’a transmise pour approbation au Parlement. Cette nouvelle proclamation permet d’encadrer les échanges entre les industries agro-industrielles et les petits agriculteurs. En préparation depuis cinq ans, le projet de loi relevait initialement de *l’Institut de transformation agricole* (anciennement ATA - *Agricultural Transformation Agency*) avant que le ministère de l’Agriculture (MoA) ne reprenne le mandat il y a trois ans. L’agriculture contractuelle est limitée pour l’instant à quelques produits agricoles, notamment les oléagineux, la canne à sucre et l’orge. Le projet de loi sera soumis au Parlement qui se réunira en septembre.
- **Tanzanie – Le gouvernement veut consacrer 400 000 hectares à la culture du blé d’ici 2025.** Le ministre de l’Agriculture, Hussein Bashe, a déclaré fin juin que le gouvernement allait consacrer 400 000 hectares à la culture du blé d’ici 2025, contre 50 000 ha aujourd’hui. Cet objectif devrait permettre d’augmenter significativement la production de blé, qui s’établit autour de 70 000 T/an, un volume bien inférieur à la demande. Si dans un tel contexte, un renforcement de l’offre locale par une augmentation des surfaces reste bénéfique, de nombreux observateurs soulignent que l’amélioration des rendements reste un point critique pour enregistrer des gains significatifs.
- **Tanzanie – L’Office des céréales est doté de 8,7 MUSD pour soutenir la construction de 3 minoteries et plusieurs entrepôts de stockage en 2022/23.** Le *Cereals and Other Produce Board of Tanzania* (CPB) bénéficie d’une enveloppe de 20,5 Mds TZS (8,7 MUSD) sur l’exercice 2022/23 pour renforcer les capacités de transformation et les capacités de stockage des entrepôts et silos en Tanzanie (passage de 120 000 T à 600 000 T). Une première unité de transformation sera déployée à Mwanza (125T/j de mélanges de farines de maïs et de manioc), une deuxième à Mzimba (100T/j de farine de maïs) et une troisième à Kyela (86T/j de riz).
- **Tanzanie – La Tanzanie souhaite augmenter sa production de canne à sucre.** Les autorités tanzaniennes ont annoncé des mesures pour augmenter la production de canne à sucre et ainsi mettre fin à la pénurie de sucre. Le ministre tanzanien de l’Agriculture, Hussein Bashe, a déclaré que ces mesures comprenaient la construction de systèmes d’irrigation pour les petits producteurs de canne à sucre dans les régions productrices. M. Bashe a demandé au Conseil du sucre de Tanzanie et à la Commission nationale pour l’irrigation de repérer des zones pour la construction de systèmes d’irrigation dans les régions productrices de canne. La majeure partie de la canne à sucre est actuellement cultivée par des petits producteurs en zone non irriguée. La demande annuelle de sucre domestique en Tanzanie serait d’environ 470 000 T, tandis que les 5 usines de transformation du sucre du pays auraient une capacité de production de 378 000 T/an.

- **Tanzanie – La Tanzanie annonce un plan quinquennal pour renforcer l'élevage et la santé animale.** Fin juillet, le Ministre de l'Elevage et de la Pêche a annoncé le lancement d'un nouveau plan de transformation du secteur de l'élevage pour renforcer les programmes de production et de santé animale. Alors que l'élevage contribue à hauteur de 7% du PIB tanzanien, ce plan quinquennal (2023-2027) aura pour objectif d'accroître la contribution du secteur à l'économie nationale et d'améliorer les moyens de subsistance des éleveurs.
- **Rwanda – Reprise du projet de centre d'excellence pour la mécanisation en agriculture.** Début août, le directeur adjoint du *Rwanda Agriculture and Animal Resources (RAB)*, Charles Bucagu, a annoncé que le projet de centre d'excellence pour la mécanisation en agriculture a été relancé et pourrait être achevé d'ici fin 2022. Ce centre, dont la construction a débuté en mai 2017 dans la région de Kanombe, a pour objectif de promouvoir la recherche, le développement, la formation, la certification et la construction de machines agricoles adaptées au contexte de l'agriculture rwandaise. Le projet, d'un montant de 12,2 MUSD, a notamment été confié à l'entreprise *Technofab Engineering*. Il a pour objectif d'associer l'Université du Rwanda, les établissements d'enseignement supérieur et les collèges régionaux polytechniques intégrés (IPRC). Au Rwanda, le gouvernement a pour objectif de mécaniser 50% des opérations agricoles d'ici 2024, alors que 32,7% seraient actuellement mécanisées selon le RAB.
- **Soudan – Venue en France d'une délégation soudanaise du secteur de la gomme arabique.** Une mission d'experts soudanais s'est rendue en France, en juin dernier, pour faire le point sur les perspectives de développement d'une filière d'exportation de gomme arabique biologique. La gomme arabique entre dans la composition de produits alimentaires et produits cosmétiques. La France est le principal partenaire commercial du Soudan dans ce secteur. La délégation, composée de représentants d'organisations professionnelles, de producteurs, transformateurs, exportateurs et pouvoirs publics a notamment été reçue au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, à l'INAO, à FranceAgriMer, à l'Agence Bio, au Synabio, à la FNAB, à Commerce Equitable France et à Ecocert. Cela a permis de présenter les dispositifs en place en France en faveur des produits biologiques, le système de contrôle de ces produits, l'organisation des filières agricoles françaises autour d'interprofessions et les projets de coopération internationale mis en œuvre par FranceAgriMer. Dans le même temps, une délégation d'universitaires soudanais se rendaient à Paris et à Montpellier pour y rencontrer les chercheurs et les enseignants de l'INRAE, du CIRAD et de l'Institut Agro et renouer les coopérations scientifiques et académiques dans le secteur agricole.
- **Soudan – Conflit entre le ministère des finances et la direction du « Gézira Schème ».** Le ministère des Finances a remis au Président du Conseil de la Souveraineté, pour approbation, un projet de loi sur le périmètre de la Gézira, plus grand périmètre irrigué par gravitation au Soudan (870 000 ha) et un des plus grands périmètres au monde doté d'un système d'irrigation continu. La loi proposée par un comité *ad hoc* créé par le ministère des Finances prévoit la mise sous tutelle de la gestion de la Gézira, qui jouit jusqu'à maintenant d'un statut indépendant. La proposition est fortement rejetée par la direction du périmètre ainsi que par les agriculteurs qui considèrent que le nouveau statut limiterait considérablement la marge de manoeuvre de la direction du projet notamment en ce qui concerne l'obtention de financements. Pour rappel, le Conseil de la Souveraineté a dissous, après le coup d'Etat du 25 octobre, le Conseil d'administration du périmètre et l'association des agriculteurs.
- **Madagascar – La BAD apporte un financement en faveur du secteur agricole pour 15,8 M€.** La *Banque africaine de développement (BAD)* et le gouvernement malgache ont signé début juin le financement de la mise en œuvre de la première phase du Programme de pôle intégré de croissance agricole et agro-industriel au sud de Madagascar (PICAS-1). D'après le rapport d'évaluation du projet, le montant total de celui-ci, constitué d'un prêt de 7,2 M€ et d'un don de 8,6 M€, s'élève à 15,8 M€. Le programme vise notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les régions Anosy et Androy (sud du pays) à travers le développement d'infrastructures de production et d'accès aux marchés, ainsi que la promotion des chaînes de valeur agricoles résilientes. Il vise également à stimuler le développement de l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

- **Madagascar – La BAD apporte son soutien au renforcement de la sécurité alimentaire pour 19 M€.** Le conseil d'administration de la Banque Africaine de Développement a approuvé le 15 juillet le financement du projet de renforcement de la production alimentaire à Madagascar. Le projet vise à accroître la production de céréales et d'oléagineux pour renforcer la sécurité alimentaire à Madagascar durant les campagnes agricoles 2022-23 et 2023-24. Il permettra notamment l'augmentation de la productivité et des productions de riz, de blé, du soja et d'arachide, ainsi que l'accès des populations aux produits alimentaires de qualité dans 18 régions du pays.
- **Madagascar – La BM soutient la résilience des systèmes alimentaires pour 158,1 MUSD.** La Banque Mondiale et le gouvernement malgache ont signé le 22 juin un accord portant sur le financement du Projet de résilience des systèmes alimentaires de Madagascar (PRSA) à travers un prêt d'un montant de 158,1 MUSD, entrant dans le cadre d'un financement régional de 788 MUSD. Le projet bénéficiera à 600 000 personnes dans 13 régions du pays. Il vise notamment la reconstruction de capacités de production, une amélioration de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures d'irrigation, un renforcement de la connectivité avec les marchés ruraux.
- **Seychelles, Mayotte – Renégociation des accords de pêche avec Mayotte.** Les eaux territoriales de Mayotte, en tant que département d'Outre-Mer français, relèvent de la juridiction de l'UE. L'accord de pêche entre les autorités seychelloises et l'UE, en vigueur depuis 2014, a été renégocié en ce mois de juin. Il garantit à huit thoniers seychellois un libre accès aux espaces maritimes de Mayotte et devrait être appliqué à partir du 1^{er} janvier 2023. Les conditions commerciales sont les suivantes : un paiement anticipé de 135 000 € pour les 100 premières tonnes pêchées, un prix fixé à 135 € la tonne additionnelle et une contribution à un fonds environnemental pour la protection des océans à hauteur de 2,25 €/T de thon pêchée. Ce nouvel accord sécurise le développement du secteur de la pêche dans la zone.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **France, Monde – Lancement d'un appel à projet pour les projets d'exportation collaborative.** L'export collaboratif s'entend comme la collaboration directe d'entreprises associées dans la durée pour prospecter et conquérir ensemble un ou plusieurs marchés cibles à l'international. L'appel à projet, lancé dans le cadre du dispositif DiNAII du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, a pour objet d'accompagner les PME agroalimentaires dans leur stratégie d'export collaborative, en engageant des actions pilotes et structurantes en faveur du développement d'outils, de partenariats, d'événements, d'acteurs et de projets collaboratifs d'exportations. Les projets, d'échelle régionale, inter-régionale ou nationale, doivent être compris entre 18 et 30 mois. L'aide publique est plafonnée à 150 000 € par projet, pour une enveloppe totale disponible de 600 000 €. Les bénéficiaires peuvent être des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles, des associations et organismes professionnels ou des organismes consulaires. L'appel à projet est ouvert jusqu'au 30 septembre 2022. Plus d'information sur le site : <https://agriculture.gouv.fr/ouverture-dun-appel-projet-2022-pour-les-projets-dexportation-collaborative-dans-le-cadre-du-dinaii>.
- **Afrique – La ZLECAF : quelques produits agricoles bénéficieront d'une protection prolongée.** Un certain nombre de produits agricoles, dont le thé, le café torréfié, les tomates, les oignons et les choux, bénéficieront d'une protection prolongée dans le cadre de la mise en place de la nouvelle zone de libre-échange africaine (ZLECAF), le Kenya et ses partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ayant offert des concessions tarifaires. Le calendrier récemment publié par le président du Conseil des ministres de la CAE montre que ces cultures bénéficieront d'un taux de 3,5 % jusqu'en 2029. Pour rappel, en vertu de l'accord de la ZLECAF, le commerce intra-africain sera libéralisé d'ici 2030 par la suppression des taxes transfrontalières, dans le cadre d'une série d'actions qui ont officiellement débuté l'année dernière. Les membres signataires seront ainsi obligés d'éliminer progressivement 90 % des lignes tarifaires au cours des 5 à 10 prochaines années. Les 7 % jugés sensibles bénéficieront d'un délai supplémentaire, tandis que 3 % pourront être placés sur une liste d'exclusion. Au sein de la région, les taxes sur le blé, par exemple, étaient

de 35 % avant l'introduction de la ZLECAF. Cette année, elles ont diminué à 28 %. En 2027, il est estimé que le taux sera de 10,5 %, puis de 3,5 % en 2029 avant d'être totalement éliminé en 2030.

- **Afrique – L'OCP annonce un don de 180 000 T et la vente de 370 000 T d'engrais à tarif réduit aux pays africains.** Fin juillet, l'Office chérifien des phosphates (OCP) a annoncé la vente à prix réduit de 370 000 T d'engrais à destination des pays africains, venant compléter une donation de 180 000 T d'engrais pour le continent. Au total, cela pourrait représenter 16% des besoins africains et 25% des ventes du groupe en Afrique. Selon l'OCP, le déficit en engrais sur le continent serait estimé à 2 MT. Fin août, un don de l'OCP de 60 000 T d'engrais a été concrétisé pour l'Éthiopie, pour soutenir notamment la production de blé. Avec la mise en service de 2 usines de mixage d'engrais (en région Oromia et Amhara), OCP teste actuellement 18 nouvelles formules d'engrais adaptées au sol éthiopien et devrait contribuer à réduire les coûts d'importation d'engrais en Éthiopie qui ont représenté un total de 1,4 Md USD sur 2021/22, soit une hausse de + 98 % par rapport à l'année précédente.
- **Zone CAE – Un sommet à Arusha pour faire le point sur la mise en œuvre du protocole de marché commun établi depuis 11 ans.** Du 20 au 22 juillet derniers, les membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) se sont réunis à Arusha pour faire un point sur la mise en œuvre du protocole du marché commun de la CAE. Malgré certaines avancées, comme l'introduction du passeport CAE et les déplacements sans visa pour les citoyens de la CAE, les barrières non tarifaires (BNT) et les réglementations non-harmonisées ont été identifiées comme les principaux obstacles à la mise en œuvre complète du protocole. Depuis l'adoption de celui-ci, les États partenaires de la CAE ont réussi à résoudre 230 BNT à la fin du mois de février 2022 mais de nouvelles BNT sont apparues. Les BNT récurrentes sont soit le refus d'un traitement tarifaire préférentiel, soit des pratiques discriminatoires à l'encontre des biens et services. Actuellement, le commerce entre partenaires est de 20 %, ce qui montre que les membres de la CAE commercent davantage avec des pays extérieurs au bloc qu'avec des États partenaires, et deviennent des importateurs de produits et de services qui, idéalement, devraient provenir de chez eux. La faible intégration régionale qui en résulte entrave l'harmonisation des taxes comme le demandait la communauté d'affaires de la région.
- **Zone CAE – Un nouveau taux maximum de droit à l'importation fixé à 35%.** Pour protéger les produits locaux et stimuler la croissance industrielle, la CAE a adopté un nouveau taux maximum de droit d'importation de la quatrième tranche du tarif extérieur commun (TEC) à 35 %. Ce taux a pris effet au 1^{er} juillet 2022. Les marchandises couvertes par ce taux comprennent les textiles, le fer, l'acier, la viande, les produits laitiers ou encore les céréales, les huiles comestibles, les boissons et les spiritueux. Le TEC était jusqu'alors structuré en trois tranches, une de 25 % pour les produits finis, de 10 % pour les produits intermédiaires et de 0 % pour les matières premières et les biens d'équipement, tandis que certains produits considérés comme ayant une importance économique pour les États partenaires comme le sucre, le blé ou les cigarettes étaient soumis à des taux de droits supérieurs à 25 %. Bien que cette mesure pourrait favoriser l'industrialisation et l'emploi dans la région, elle pourrait aussi réduire le pouvoir d'achat des ménages avec une répercussion *in fine* de la hausse de la taxe sur le prix du produit final.
- **Kenya – La loi sur le système de dédouanement électronique entre en vigueur.** Les commerçants risquent jusqu'à 500 000 KES (plus de 4 000 €) d'amende ou un an de prison s'ils ne s'enregistrent pas en ligne pour le dédouanement de toutes les importations et exportations, l'État cherchant à combler les failles utilisées pour faire entrer ou exporter des produits. Cette mesure fait suite à la création d'un système de dédouanement électronique dit *National Electronic Single Window System* qui, à partir du 11 juillet 2022, est la seule plate-forme légale pour le traitement, le dédouanement et l'approbation des importations et des exportations, donnant ainsi à l'État davantage d'outils pour lutter contre l'évasion fiscale. La plate-forme est également destinée à faciliter les formalités de dédouanement en offrant une plate-forme unique regroupant de multiples agences. Le Kenya a introduit une plateforme électronique unique pour le dédouanement des marchandises en 2012, mais celle-ci n'avait pas de fondement juridique, rendant sa mise en œuvre difficile. On estime à 15 000, seulement, le nombre de commerçants qui se sont inscrits au système l'année dernière. Le système de dédouanement électronique du fret fait également partie d'un accord de l'*Organisation mondiale du commerce* (OMC) qui a été ratifié en 2017 pour stimuler le commerce régional et international : il oblige tous les pays membres à adopter le paiement électronique des droits, taxes, redevances et autres frais de douane dans l'importation et l'exportation de fret.

- **Kenya – Proparco acquiert une participation de 31,5 MUSD dans la chaîne de supermarchés Naivas.** La branche de l'AFD dédiée au secteur privé, Proparco, a acquis une participation de 31,5 MUSD dans la chaîne de supermarchés *Naivas* dans le cadre d'un consortium qui prendra une participation combinée de 40 % dans le détaillant. Le consortium comprend le fonds souverain allemand *DEG* et le conglomérat mauricien *IBL Group*, qui gère la principale chaîne de supermarchés de l'île Maurice, connue sous le nom de *Winner's supermarket*. L'opération souligne la valeur de *Naivas*, qui reste une attraction pour les fonds d'investissement privés dans le secteur de la vente au détail au Kenya, dont l'expansion a été propulsée par l'effondrement ou les difficultés de ses rivaux *Nakumatt Holdings* et *Tusker Mattresses Limited* (propriétaire de la marque *Tuskys*). Le détaillant devrait clôturer l'exercice financier 2021/22 avec un chiffre d'affaires brut de 860 MUSD, et l'ambition de le porter à 1 Md USD au cours du prochain exercice. Le groupe dispose actuellement de 84 points de vente dans 20 villes du Kenya, et emploie plus de 8 000 personnes.
- **Kenya – La Chine domine le marché du poisson.** Les importations de poisson en provenance de Chine ont augmenté de 25% en 2021 par rapport à l'année précédente, portant le montant de ces importations à 2 Mds KES (16,7 M€). Au total, 14 800 T de poisson ont été exportés depuis la Chine en 2021. La Chine représente désormais 83 % de la valeur des importations de poisson au Kenya (contre 70% en 2020), devançant la Corée du Sud, la Thaïlande, la Tanzanie et l'Ouganda.
- **Kenya – Retour des opérations portuaires sur la côte.** Le Président William Ruto a rendu à Mombasa la possibilité de réaliser les opérations portuaires transférées à Nairobi et Naivasha dans les *Inland container depots* (ICD). Afin de s'assurer que le *Standard Gauge Railway* (SGR) dispose d'un minimum d'activités garanties pour rembourser la dette de 450 Mds KES contractée pour sa construction, selon le *Business Daily*, l'ancienne administration a mis en œuvre l'accord "take-and-pay". L'accord permet à l'autorité portuaire du Kenya de consigner à Kenya Railways un volume déterminé de fret et de cargaison, ce qui a vu le gouvernement transférer quelques démarches de dédouanement à ces dépôts (Nairobi ou de Naivasha) pour en assurer le respect. À cet effet, en 2019, en plus de l'extension des services de fret SGR de Mombasa à Naivasha, l'ancien président a modernisé l'ICD de Nairobi pour favoriser l'efficacité du transport de marchandises en vrac. Ces travaux ont été suivis de directives exigeant que toutes les marchandises soient transportées vers Nairobi et l'arrière-pays exclusivement par le SGR. Les transporteurs de fret ont porté plainte contre ces directives, affirmant que la décision du gouvernement augmenterait le coût des affaires et que les coûts seraient répercutés sur les consommateurs. À ce jour, la Cour d'appel n'a pas encore statué sur un recours contre les ordonnances annulant lesdites directives.
- **Kenya, Ethiopie – Le marché chinois ciblé pour les exportations agricoles.** Fin août, le directeur de l'Agence kenyane de promotion des exportations et de la stratégie de marque (KEPROBA) a annoncé que l'industrie kenyane des avocats ambitionnait d'exporter à terme 100 000 T/an d'avocats vers la Chine, alors que le pays exporte aujourd'hui 110 000 T/an dans le monde entier. Dans le même temps, les autorités éthiopiennes viennent d'initier des négociations avec les autorités chinoises pour accroître les exportations de produits agricoles (banane, avocat, mangue, etc.) vers la Chine. Pour rappel, la Chine est devenue le premier importateur mondial de produits agricoles en 2019, avec un volume d'achats de 133,1 Mds USD.
- **Kenya, Ouganda – Mise en place d'une nouvelle taxe kenyane sur les œufs ougandais.** Après l'interdiction par le Kenya des produits laitiers ougandais en 2019, l'Ouganda affirme que le Kenya taxerait désormais ses œufs à hauteur de 0,6 USD par plateau, rétablissant ainsi une taxe qui avait été suspendue en décembre dernier à la suite de négociations bilatérales entre Kampala et Nairobi. Les commerçants ougandais ont protesté contre cette décision et le président du *Uganda National Cross-Border Trade* a déclaré que la mise en place de prélèvements sur les œufs ougandais par le Kenya était « une mauvaise politique et une violation de la politique de la Communauté d'Afrique de l'Est en matière de libre circulation des biens et des services originaires des États membres ».
- **Ethiopie – Ouverture de la possibilité de prêts externes pour les importateurs de machines et intrants agricoles.** Suite à un amendement de la directive sur les prêts externes et les crédits fournisseurs (FXD/82/2022) de la Banque centrale, les importateurs de machines et d'intrants agricoles et de gaz GPL peuvent désormais accéder à des prêts externes (contre uniquement les exportateurs et investisseurs étrangers précédemment). Ainsi, les importateurs de machines (tracteurs, machines de récolte, pompes d'irrigation/pompes à eau et leurs pièces de rechange) ainsi que d'intrants agricoles (engrais, semences,

produits phytosanitaires, alimentation animale et génétique animale) sont désormais éligibles à un prêt externe. Dans un contexte politique et macroéconomique qui se détériore (réserves en devises couvrant 0,7 mois d'importations) et une hausse des coûts des intrants agricoles (+ 98 % des coûts d'importation d'engrais par rapport à l'année précédente), cette mesure vise à soutenir les secteurs manufacturier et agricole afin qu'ils puissent indépendamment s'approvisionner en devises.

- **Ethiopie – Lancement d'un AMI pour la privatisation de 8 sucreries.** L'*Ethiopian Investment Holdings* (EIH) a émis un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la privatisation de huit sucreries d'État (quatre sucreries à Omo Kuraz, Tana Beles, Tendaho, Arjo Didessa, Kessem). Le gouvernement éthiopien avait déjà annoncé son projet de privatisation des sucreries en exploitation ou en construction dès 2018. Néanmoins, malgré le recrutement du cabinet de conseil *Ernst & Young* mi-2021, aucune sucrerie n'a encore été cédée à des investisseurs privés. En charge de la supervision des 13 sucreries d'État, le *Sugar Industry Group* (anciennement *Ethiopian Sugar Corporation*) appartient à l'EIH depuis début 2022. Fin 2020, face à la hausse des coûts de production sur le marché local ainsi que des cours mondiaux, le gouvernement a mis fin aux subventions à la production et à l'importation de sucre.
- **Tanzanie – Nouvelles règles pour les négociants étrangers en céréales.** Le ministère tanzanien de l'Agriculture a exigé que les négociants étrangers en céréales enregistrent leurs entreprises en Tanzanie pour leur permettre d'exercer leurs activités. Parmi les mesures demandées par le ministère figurent l'obligation, pour les importateurs et exportateurs de céréales, de s'enregistrer auprès de l'*Agence nationale d'enregistrement et de délivrance des licences* (BRELA) et d'obtenir une licence commerciale. Les commerçants devront présenter une attestation fiscale et une autorisation délivrée par BRELA leur permettant de faire le commerce des céréales avant d'être autorisés à exporter les produits.
- **Tanzanie – Forte augmentation des exportations de viande depuis la Tanzanie en août.** Des données récentes du *Tanzania Meat Board* montrent que les exportations de viande depuis la Tanzanie ont augmenté de 57 % en août 2022. Ces exportations ont atteint 3,1 MUSD contre 1,9 MUSD en juillet 2022. Sur les 3,1 MUSD d'exportations de viande, 2,1 MUSD étaient de la viande de chèvre. Le montant restant concerne des ventes de viande de bœuf, de mouton, de poulet, de porc et des abats. Le Qatar, les Émirats arabes unis, le Bahreïn, l'Oman et le Koweït sont les principaux marchés export pour la viande de Tanzanie, représentant respectivement 51 %, 17 %, 12 %, 8 % et 7 % de ces exportations. Selon les données officielles du ministère en charge de l'élevage et de la pêche, le cheptel total s'élevait à 35,3 millions de bovins, 25,6 millions de chèvres, 8,8 millions de moutons et 92,8 millions de poulets en mai 2022.
- **Tanzanie – Suspension de l'octroi de permis d'exportation de maïs.** Alors que la sécheresse affecte la production de maïs dans la région, le commerce transfrontalier est sous tension. En Tanzanie, la récolte de maïs devrait s'établir autour de 5,9 MT cette année, contre 7 MT l'année dernière. Les autorités tanzaniennes ont ainsi annoncé, début septembre, la suspension de l'octroi de permis d'exportation de maïs. Le Kenya est le premier pays concerné par cette restriction, ce dernier ayant importé en 2021 l'équivalent de 470 000 T de la céréale en provenance de Tanzanie, contre 100 000 T en 2020.
- **Tanzanie – Le nouveau port de Karema commence ses opérations.** Doté de deux quais, le port de Karema sur le lac Tanganyika a commencé ses opérations le 1^{er} septembre 2022, marquant une nouvelle étape dans le développement des transports maritimes du pays. Situé sur la rive Est du lac Tanganyika dans la région de Katavi, à 123 km de la ville de Mpanda et à 230 km au sud de Kigoma, le port devrait, à terme, être connecté au Chemin de fer à écartement standard (SGR). Le vice-ministre des Travaux publics et des Transports, Fred Mwakibete, a indiqué que le port de Karema avait pour vocation de relier la partie sud de la République démocratique du Congo (RDC), le Burundi et la Zambie au port de Dar es Salam. La construction qui a commencé en octobre 2019 a été effectuée par la société chinoise Xiamen pour un coût de 20,6 MUSD. La capacité initiale du nouveau terminal portuaire est d'un million de tonnes de fret, mais selon les autorités, elle pourrait être augmentée à 3 millions de tonnes.
- **Somalie – Reprise des exportations de miraa (khat) vers la Somalie.** Suite à l'élection le 15 mai dernier du nouveau président somalien, Hassan Sheikh Mohamud, et à la présence du président Uhuru Kenyatta lors de son intronisation, une amélioration des relations bilatérales entre le Kenya et la Somalie a pu être observée. Elle s'est notamment traduite par la reprise des exportations de khat du Kenya vers la Somalie. La reprise des échanges entre les deux pays intervient deux ans après la fermeture du marché somalien au

Kenya en raison de différends politiques entre les deux pays alors qu'historiquement la Somalie est le principal client du khat kényan, avec des exportations quotidiennes qui s'élevaient à 50 T/j, soit une valeur équivalente à 170 000 €/j. Pour faciliter le transport des récoltes qui ont principalement lieu dans le comté de Méru, les vols commerciaux directs entre les deux pays reprennent afin de permettre le transit de la marchandise directement de l'aéroport d'Isiolo. Au niveau de la zone d'Afrique de l'Est et de l'Océan indien, le Kenya et l'Ethiopie représentent les plus gros producteurs mondiaux de khat, tandis que la Somalie, qui ne produit pas de khat, est, avec Djibouti, un important consommateur.

- **Soudan du Sud – L'augmentation de la taxe à l'importation fait craindre une nouvelle hausse de l'inflation.** La National Revenue Authority (NRA) a démarré la mise en œuvre de la hausse de la taxe sur les importations approuvée par le Parlement le 9 juin dernier, conformément à la loi de finances 2021/22. À ce titre, les importateurs devront désormais s'acquitter d'une taxe de 90 livres soudanaises pour chaque dollar américain de marchandise importée contre 45 livres précédemment. La justification de cette politique repose, selon la NRA, sur la volonté d'harmoniser la valeur douanière des marchandises provenant de l'étranger avec leur valeur réelle, déterminée selon le taux de change officiel. Néanmoins, cette politique est contestée par un certain nombre d'acteurs, notamment les commerçants et les chauffeurs routiers, mais également le Commissaire général des recettes douanières (Ayii Madut). Dans une circulaire adressée à la NRA, ce dernier qualifie la mesure d'inconstitutionnelle. Cette hausse de la taxe à l'importation risque d'alimenter les tensions inflationnistes déjà fortes au Soudan du Sud comme dans l'ensemble des pays de la région. Les commerçants pourraient être tentés de répercuter cette nouvelle charge sur leurs prix, réduisant ainsi le pouvoir d'achat des ménages.
- **Soudan du Sud, Soudan – Le Soudan du Sud et le Soudan signent un traité pour la reprise du commerce.** Le directeur du service douanier *Akol Ayii Madut* a signé le 11 juillet un protocole d'accord à Juba pour harmoniser les politiques fiscales et la circulation des marchandises entre les deux pays. L'accord a été signé par les directeurs généraux du ministère des douanes du Soudan et du Soudan du Sud afin de permettre l'échange de connaissances pour la gestion et le traitement efficace des recettes perçues.
- **Maurice – Le prix du sucre en nette augmentation en 2021.** Le Syndicat des Sucres de Maurice a annoncé avoir collecté près de 370 euros par tonne de sucre après avoir écoulé les stocks de la récolte 2021, soit une augmentation de prix de 20 % par rapport à 2020. Cette amélioration s'explique principalement par la hausse mondiale du cours du sucre, mais aussi par une augmentation des exportations de sucres spéciaux. Si les perspectives pour 2022 restent favorables, les profits pourraient être impactés par l'augmentation du coût des intrants (engrais, carburants...) et le secteur devrait se réorganiser progressivement.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*